

# Les foyers bénéficiaires de la prime d'activité

## 2,4 millions à fin juin 2016

n° 2

Septembre  
2016

Au titre de juin 2016, la prime d'activité est versée par les caisses d'Allocations familiales (Caf) à près de 2,4 millions de bénéficiaires résidant en France métropolitaine et dans les départements d'Outre-mer (hors Mayotte), correspondant à près de 365 000 foyers supplémentaires par rapport à mars. Cette hausse peut s'expliquer par un nombre important d'entrants autres que des bénéficiaires du Rsa, en lien avec la montée en charge de la prestation.

Par rapport aux bénéficiaires ayant basculé automatiquement du Rsa vers la prime d'activité au 1<sup>er</sup> janvier 2016, les non-basculants sont plus souvent des foyers sans enfant ni personne à charge, qu'ils soient en couple ou isolés (en particulier les jeunes actifs âgés de 18 à 24 ans).

Par ailleurs, ces nouveaux bénéficiaires perçoivent un montant moyen de prime d'activité plus faible que les basculants, leurs revenus d'activité étant plus élevés en moyenne (quelle que soit la configuration familiale considérée).

Au titre de juin 2016, la prime d'activité est versée par les caisses d'Allocations familiales (Caf) à 2,37 millions de foyers résidant en France métropolitaine et dans les Dom (hors Mayotte), pour un montant moyen de 165 euros par mois. Au total, cette prestation concerne 4,83 millions de personnes : 2,37 millions d'adultes sont responsables du dossier, leurs conjoints éventuels représentent 0,64 million de personnes et les enfants ou autres personnes à charge 1,83 million. En cumul de janvier à juin 2016, ce sont près de 3,09 millions de foyers qui ont bénéficié de la prime d'activité au moins un mois (données extraites au 1<sup>er</sup> juillet pour le suivi de la montée en charge). Par ailleurs, au cours du deuxième trimestre 2016, les Caf ont versé 1,18 milliard d'euros au titre de la prime d'activité, après 0,93 milliard au 1<sup>er</sup> trimestre.

Le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité a fortement augmenté entre mars et juin 2016, en lien avec la montée en charge de la prestation et ce quel que soit le type de public observé. Fin juin, 160 000 foyers perçoivent une majoration de leur allocation liée à leur situation d'isolement avec enfant(s) à charge ou à naître et 2,21 millions ne bénéficient pas de majoration pour isolement (contre respectivement 140 000 et 1,86 million fin mars). Par ailleurs, le nombre de foyers dont le responsable du dossier est âgé de 18 à 24 ans passe de 359 000 à 420 000 entre fin mars et fin juin. Quant aux bénéficiaires âgés de 25 ans et plus, leurs effectifs s'élèvent à 1,95 million, contre 1,64 million trois mois auparavant. En outre, près de 2,08 millions de foyers comptent au moins une personne percevant une bonification individuelle – ce qui signifie que ses revenus mensuels d'activité sont supérieurs à 0,5 fois le salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) – contre 1,75 million fin mars. Par ailleurs, le montant moyen des bonifications perçues par le foyer s'élève à 59 euros par mois.

**Tableau 1 - Nombre de foyers bénéficiaires de la prime d'activité (en milliers)**

	Fin mars 2016	Fin juin 2016 (**)
<b>Bénéficiaires de la prime d'activité</b>	<b>2 001</b>	<b>2 365</b>
sans majoration pour isolement	1 861	2 205
avec majoration pour isolement	140	160
moins de 25 ans (*)	359	420
plus de 25 ans (*)	1 641	1 945
sans aucune bonification individuelle	253	290
avec au moins une bonification individuelle	1 748	2 076

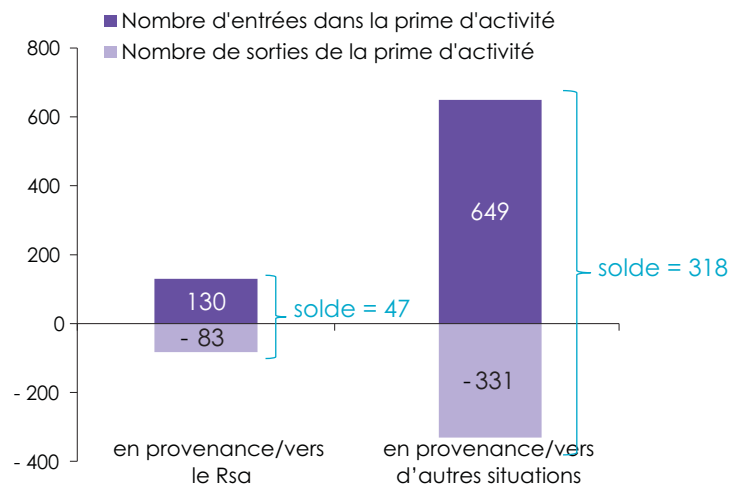
Source : Cnaf - Dser. Champ : Régime général, France entière (hors Mayotte).

(\*) âge du responsable du dossier. (\*\*) y compris 30 500 bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (Aah), dont la très grande majorité bénéficie de la mesure mise en œuvre en juillet, rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier, consistant à prendre en compte dans le calcul du montant de prime d'activité leur montant d'Aah comme un revenu d'activité et non comme une prestation.

La hausse de 365 000 bénéficiaires de la prime d'activité entre mars et juin 2016 résulte d'un nombre d'entrants nettement supérieur au nombre de sortants (779 000 entrants contre 414 000 sortants, [graphique 1](#)). Les entrants et les sortants peuvent se distinguer selon leur perception du Rsa ou le fait d'être dans une autre situation (nouvelle demande, droit suspendu à la prime d'activité, perception d'une autre prestation...). Ainsi, 130 000 bénéficiaires du Rsa fin mars ont ouvert un droit à la prime d'activité fin juin et 83 000 foyers qui bénéficiaient de la prime d'activité fin mars perçoivent désormais du Rsa seul. Par ailleurs, 649 000 bénéficiaires sont entrés dans la prime d'activité fin juin en provenance d'une autre situation que le Rsa (dont les bénéficiaires de la mesure rétroactive Aah). 331 000 foyers sont inversement passés de la prime d'activité vers une autre situation sans percevoir le Rsa entre mars et juin. Le solde positif des entrées et sorties entre la prime d'activité et le Rsa (+ 47 000), mais surtout entre cette nouvelle prestation et les autres situations (+ 318 000) conduit à la hausse des bénéficiaires de la prime d'activité entre mars et juin 2016.

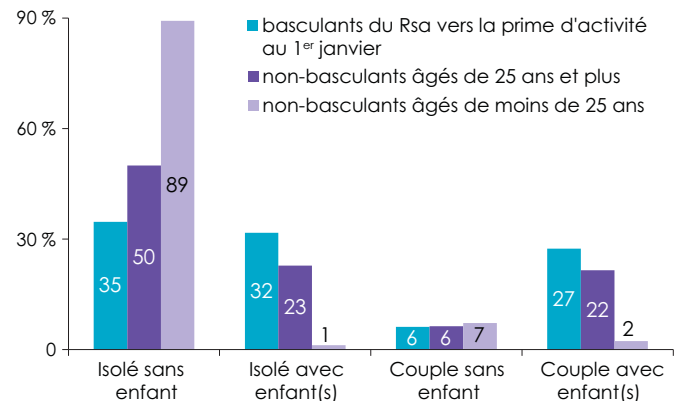
Fin juin 2016, près de 6 bénéficiaires de la prime d'activité sur 10 n'ont pas basculé automatiquement du Rsa vers cette nouvelle prestation au 1<sup>er</sup> janvier. Parmi ces foyers non-basculants, 16 % sont âgés de 18 à 24 ans (âge du responsable du dossier) ayant bénéficié de l'ouverture de cette prestation aux jeunes actifs. Les non-basculants sont majoritairement des personnes isolées sans enfant à charge : elles représentant 89 % des bénéficiaires âgés de moins de 25 ans et 50 % des 25 ans et plus ([graphique 2](#)). Près d'un quart des bénéficiaires non-basculants de plus de 25 ans sont en situation d'isolement avec des enfants à charge. Quant aux basculants, ils comptent deux-tiers de personnes isolées, près d'un tiers ayant des enfants à charge. Par ailleurs, 27 % d'entre eux sont en couple avec des enfants à charge (contre 22 % des non-basculants âgés de 25 ans et plus). Les basculants ont donc plus souvent des enfants à charge que les non-basculants âgés de 25 ans et plus, qu'ils soient isolés ou en couple. En revanche, ils ne se distinguent pas par leur répartition par âge.

**Graphique 1 - Nombre d'entrants et de sortants de la prime d'activité selon leur droit au Rsa, entre mars et juin 2016 (en milliers)**



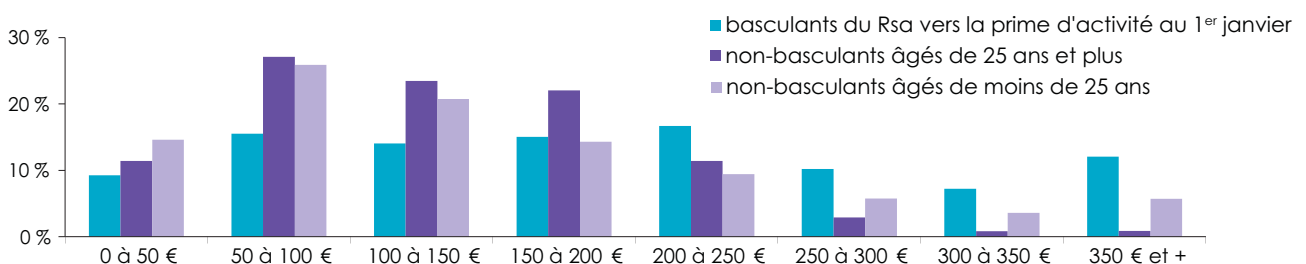
**Source :** Cnaf - Dser. **Champ :** Régime général, France entière.  
**Notes :** « en provenance du Rsa » signifie sans prime d'activité mais avec du Rsa en mars. Les bénéficiaires peuvent cumuler les deux prestations en juin. « vers le Rsa » signifie sans prime d'activité mais avec du Rsa en juin. Les bénéficiaires pouvaient cumuler les deux prestations en mars.

**Graphique 2 - Répartition des foyers bénéficiaires de la prime d'activité fin juin 2016, selon leur configuration familiale (en %)**



**Source :** Cnaf - Dser. **Champ :** Régime général, France entière (hors Mayotte).

**Graphique 3 - Répartition des foyers bénéficiaires de la prime d'activité fin juin 2016, selon leur montant de prestation (en %)**



**Source :** Cnaf - Dser. **Champ :** Régime général, France entière (hors Mayotte).

Alors que les foyers ayant basculé du Rsa vers la prime d'activité perçoivent en moyenne 199 euros de prime d'activité par mois, le montant moyen des bénéficiaires non-basculants est moins élevé : 131 euros pour les moins de 25 ans et 148 euros pour les 25 ans et plus. Les montants de prime d'activité versés aux basculants se répartissent de façon uniforme entre 50 et 250 euros (environ 15 %) et dépassent 250 euros pour près de 3 foyers sur 10 ([graphique 3](#)). Au contraire, les non-basculants se concentrent davantage sur les tranches de montant inférieures à 200 euros, la moitié d'entre eux percevant entre 50 et 150 euros. Parmi eux, le montant moyen versé aux jeunes de moins de 25 ans est légèrement plus faible que celui versé aux 25 ans et plus : 15 % perçoivent moins de 50 euros par mois et 14 % un montant compris entre 150 et 200 euros, contre respectivement 11 % et 22 %. Les basculants perçoivent en moyenne un montant de prestation plus élevé, leurs revenus d'activité étant plus faibles, et ce quelle que soit la configuration familiale. En effet, 68 % des basculants ont des revenus d'activité mensuels inférieurs à 1 000 euros, alors que la moitié des non-basculants perçoivent entre 1 000 et 1 500 euros par mois.